

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAÎSSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décora-  
tion et d'une Médaille étrangères.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décora-  
tion étrangère.  
Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port de Médailles  
étrangères.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Médaille  
Commemorative étrangère.

**MAISON SOUVERAINE :**

Réception au Palais Princier.  
Réception des Membres du Conseil National au Palais  
Princier.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Visite de S. A. S. le Prince Héritaire à l'Hôpital.  
Visite de S. A. S. le Prince Souverain au Stand des  
Canots automobiles et des Hydroaéroplanes.  
Tournoi d'Escrime.  
Cérémonie funèbre.  
Dernière course de Canots automobiles.  
Meeting des Hydroaéroplanes.  
Dîner intime offert au Président de l'International Spor-  
ting Club.  
Fête Vénitienne au port de Monaco.  
Fête du Cinquantenaire de la Fondation de la Société des  
Bains de Mer.  
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal  
Criminel.  
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal  
Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Concert Classique.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 avril 1913, M. le Docteur Félix Corniglion est autorisé à porter les palmes d'Officier de l'Instruction Publique, qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française; et la Médaille de la Mutualité, qui lui a été accordée par M. le Ministre du Travail de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 avril 1913, M. Victor Gaziello est autorisé à porter la croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole, qui lui a été conférée par M. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 avril 1913, M. Fernand Demeure est autorisé à exercer les fonctions de Vice-Consul honoraire du Mexique à Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 14 avril 1913,  
MM. Michel Ferrero, valet de chambre;  
Edmond Arryn, mécanicien;  
au service de S. A. S. le Prince Héritaire,

sont autorisés à accepter et à porter la Médaille d'Honneur en argent, qui leur a été accordée par S. M. le Roi de Suède.

Par Ordonnance Souveraine en date du 14 Avril 1913, M. Jean Gibelin, carabinier, est autorisé à accepter et à porter la Médaille Commémorative de la Campagne du Maroc, qui lui a été accordée par M. le Ministre de la Guerre de la République Française.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince avait ordonné une réception au Palais de Monaco, à l'occasion du Meeting des canots automobiles et des hydroaéroplanes.

Cette réception a eu lieu mardi soir.

Dès neuf heures et demie, les privilégiés qui avaient reçu des cartes d'invitation commençait à gravir le grand escalier d'honneur et, par la galerie d'Hercule, se rendaient dans les salons somptueusement décorés de fleurs. Ils étaient aimablement reçus par le lieutenant-colonel Crochet, commandant du Palais.

A 10 heures, l'orchestre dissimulé dans la loggia de la salle du Trône fait entendre l'*Hymne Monégasque*. La porte des appartements particuliers est ouverte et, précédés de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison Princière, S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. le Prince Héritaire font Leur entrée. Ils sont suivis des membres de Leur Maison militaire en grand uniforme.

Leurs Altesses S'entretiennent aimablement avec les principales notabilités présentes et, en particulier, avec les organisateurs du Meeting et les délégués des Puissances étrangères.

Un buffet luxueusement servi avait été dressé dans la grande salle à manger de marbre.

Pendant que Son Altesse Sérénissime tenait le cercle dans la salle du Trône, les conversations particulières se poursuivaient avec animation dans les autres salons.

Leurs Altesses se sont retirées vers minuit dans Leurs appartements particuliers.

S. A. S. le Prince Souverain, ayant auprès de Lui S. A. S. le Prince Héritaire, a reçu en audience, hier lundi, à 2 heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil National. S. Exc. le Ministre d'Etat avait été prié d'assister à cette cérémonie à laquelle se trouvait également M. Jaloustre, Conseiller privé, Chef du Cabinet civil.

L'audience, qui n'a eu aucun caractère politique, le Conseil National étant hors session, a duré une demi-heure environ. Son Altesse a reçu les Membres du Conseil avec une bienveillante cordialité et, à la fin de l'entretien, les a conviés à passer dans une salle de buffet.

**ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ**

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné de M. le Lieutenant-Colonel Gastaldi, aide de camp, a visité, la semaine dernière, l'Hôpital et les bâtiments annexes. Le Prince a été reçu par M<sup>me</sup> la Supérieure qui L'a guidé dans les différentes salles, où Son Altesse S'est arrêtée au chevet de plusieurs malades.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné du Lieutenant de vaisseau Bourée, Son Aide de camp, S'est rendu, mercredi dernier, au stand des Canots automobiles.

Son Altesse a été reçue à l'entrée par M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club, entouré des membres de la Commission exécutive et du Comité des Courses.

Un certain nombre de constructeurs et de pilotes, ainsi que la plupart des membres de la presse parisienne et régionale, se trouvaient réunis dans le salon où un buffet avait été dressé.

Le Prince Albert commença par remercier les organisateurs du Meeting, les constructeurs et les vaillants pilotes des magnifiques spectacles qu'ils Lui avaient donnés au cours de cette grande Quinzaine et des belles qualités de courage et d'endurance dont ils avaient fait preuve à certaines heures difficiles où les éléments s'opposaient à leurs efforts.

Puis Son Altesse remit au Docteur Morton Smart, commodore du *British Motor Boat Club*, à M. Barriquand, propriétaire de l'hydroplane *Le Quatre*, aux constructeurs d'hydroaéroplanes, MM. Bréguet et Deperdussin, la croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, en ayant pour chacun un mot bienveillamment gracieux.

Au Lieutenant de vaisseau Lebègue, commandant le torpilleur *Massue*, le Souverain conféra la croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Se tournant ensuite vers M. Camille Blanc, le Prince Albert lui dit :

« Monsieur le Président, je ne saurais mieux reconnaître les admirables services que vous avez rendus aux Sports depuis dix années, et vous témoigner ma profonde estime qu'en vous conférant la plaque de Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles. »

M. Camille Blanc s'inclina et remercia, tandis qu'éclataient de chaleureux applaudissements.

Reprenant la parole, le Souverain fit un grand et juste éloge de l'éminent président du Sporting Club, vantant sa merveilleuse activité, sa vaste intelligence et ses admirables initiatives. Il voit le résultat définitif qu'il faut atteindre pour le plus grand bien de l'humanité qui profitera de nos expériences.

Elevant la voix, Son Altesse Sérénissime, S'adressant au Comité et aux personnes présentes, constata la parfaite organisation de ce meeting. Le Prince eut des paroles émues pour déplorer la fin tragique du malheureux aviateur Gaudart et dit

la pénible impression que Lui avait causé cette nouvelle. « Néanmoins, assure le Souverain, il faut bien reconnaître que le Comité du Meeting ne saurait en rien être rendu responsable de ce déplorable accident. »

En terminant, le Prince exprima le désir de voir l'année prochaine les « 21 pieds » du B. M. B. C. et les hydroaéroplanes en nombre encore plus grand que cette année.

De vifs applaudissements accueillirent ces paroles, et le Prince avec la plus grande amabilité continua à s'entretenir avec les personnes présentes.

La semaine des armes à Monaco s'est terminée, mardi dernier, par l'épreuve annuelle organisée, sous le patronage de l'International Sporting Club, par le Comte Gautier-Vignal et dotée par ce distingué sportsman d'une coupe challenge qui reste pendant un an en la possession de l'équipe gagnante.

Outre la France et l'Italie qui sont représentées chaque année, les escrimeurs de Suède et de Roumanie avaient été invités à déléguer trois des leurs pour disputer cette coupe.

Les tireurs en présence étaient :

**France** : MM. J. Joseph-Renaud (Paris), capitaine d'entraînement ; Gravier-Bernard (Paris) ; Quaranta (Nice).

**Italie** : MM. Olivier Ab. (Milan), capitaine d'entraînement ; Nadi-Nedo (Livourne) ; Poggio (Alexandrie).

**Roumanie** : MM. D. Cesiano, capitaine d'entraînement ; Gheorghiu ; d'Hernya.

**Suède** : MM. le capitaine comte Louis Sparre, capitaine d'entraînement ; le capitaine Sture Gadd ; le lieutenant Aake Grønhagen.

Le jury était présidé par M. Garibaldi, directeur de *l'Eclair de Nice*, assisté des maîtres Lezard pour la France, Colombetti pour l'Italie et du Capitaine Fick pour la Suède.

Une foule très élégante occupait les tribunes dressées autour de la piste du Palais des Beaux-Arts.

Le tournoi a donné lieu à de superbes passes d'armes. Les équipes française et italienne ont disputé leur chance jusqu'au bout et c'est par deux points seulement que la première est restée victorieuse.

Les résultats ont été les suivants :

**Équipe française** : 1<sup>re</sup>, avec 23 touches.

**Équipe italienne** : 2<sup>e</sup>, avec 25 touches.

**Équipe roumaine** : 3<sup>e</sup>, avec 44 touches.

**Équipe suédoise** : 4<sup>e</sup>, avec 45 touches.

Le soir, à huit heures et demie, a eu lieu, à l'Hôtel de Paris, le grand dîner offert par M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club. En l'absence de M. Blanc qui s'était fait excuser, le dîner a été présidé par le Comte Gautier-Vignal, ayant à sa droite M. le Consul général de France et, à sa gauche, M. le Chevalier Mazzini, consul d'Italie.

Au dessert, le Comte Gautier, après avoir fait connaître les excuses de S. Exc. le Ministre d'État et de M. Blanc, a prononcé un discours fréquemment interrompu par les applaudissements.

Il a tout d'abord invité les convives à lever leurs verres en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert, qui, depuis neuf ans, a accepté la présidence d'honneur du Comité de Patronage.

Fréquemment interrompu par les applaudissements, le Comte Albert Gautier a dit sa joie de voir revenir chaque année la date du Tournoi de Monaco si bien encadré dans les épreuves que « l'Escrime et le Pistolet » organise en même temps.

Il a fait ressortir le caractère spécial du Tournoi de Monaco et la difficulté qu'il y a à réunir des équipes de valeur pour former une rencontre internationale.

« Certes, dit-il, une organisation semblable ne se fait pas sans difficultés, mais la bienveillance

que nous avons rencontrée ici a grandement facilité les choses.

« L'intérêt que vous portez à la cause que nous défendons a été pour beaucoup dans cette bienveillance et je vous en remercie, car vous favorisez le plus noble des sports, celui où c'est « le meilleur » qui doit l'emporter. Et ce faisant vous faites preuve d'un bon esprit sportif. »

Le Comte Albert Gautier a souhaité la bienvenue aux tireurs suédois et roumains qui viennent pour la première fois à Monaco.

« Je souhaite, dit-il, que les Suédois remportent un souvenir aussi aimable de Monaco que celui que j'ai remporté de Stockholm, où je m'étais rendu pour les jeux olympiques. Je souhaite aussi revoir parmi nous la valeureuse équipe roumaine. »

Après avoir remercié le Marquis de Chasseloup-Laubat d'avoir bien voulu honorer cette réunion de sa présence, il dit toute la gratitude que les épéistes doivent à M. Camille Blanc pour ce qu'il fait en faveur des Sports et particulièrement de l'Escrime.

Il termina en levant son verre en l'honneur de M. Camille Blanc, des heureux vainqueurs et de tous ses invités.

Après ce toast très applaudi, le Chevalier Mazzini prononça un excellent discours où il rappela que la France et l'Italie se sont rencontrées dans ces luttes courtoises et ont appris à mieux se connaître et à mieux s'estimer. Le passage où le distingué consul constata les bons sentiments qui unissent ici les deux sœurs latines a été frénétiquement acclamé.

Successivement, le Marquis de Chasseloup-Laubat, M. J. Joseph-Renaud et le Comte Louis Sparre prirent la parole et portèrent des toasts très cordiaux où le Comte Albert Gautier reçut les éloges les plus mérités, aux applaudissements de toute l'assistance.

Une cérémonie funèbre a été célébrée, jeudi dernier, en l'église Sainte-Dévote, à la mémoire de l'infortuné aviateur Gaudart. On sait que ce malheureux jeune homme a trouvé la mort au cours d'expériences tentées, malgré les avis qui lui avaient été donnés, pour mettre au point un appareil que les organisateurs du meeting, le jugeant d'une sécurité insuffisante, avaient refusé de qualifier pour les courses.

Le Comte de Leschaux, administrateur des Colonies, représentait M. Gaudart père, et M. Monnier, la famille.

Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait M. Fuhrmeister, secrétaire particulier du Prince, représentant Son Altesse Sérénissime ; S. A. I. la Grande-Duchesse de Mecklembourg ; M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement à l'Intérieur, représentant le Gouvernement Princier ; M. Paul Adam, secrétaire particulier du Ministre d'État, représentant Son Excellence ; M. Eug. Marquet, président du Conseil National ; M. Vianès, consul général de France ; M. le chevalier Mazzini, consul d'Italie ; M. le chanoine Foccart, représentant S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque ; M. Blanc, président de l'International Sporting Club ; M. Wicht, directeur général de la Société des Bains de Mer ; le Commandant Douroudoff, chef de la Mission russe ; M. Suffren Reymond, président de la Commission Intercommunale.

A la fin de la messe, M. le chanoine Retz, curé de Sainte-Dévote, a prononcé une belle et émouvante allocution dans laquelle il a rendu hommage aux qualités de vaillance déployées par les aviateurs, qualités dont la France a toujours été prodigue.

Jeudi dernier, a eu lieu la dernière course de Canots Automobiles dotée du Prix des Alpes-Maritimes et réservée aux canots inscrits au rôle de ce département ou de la Principauté de Monaco. Voici les résultats de cette épreuve :

1<sup>re</sup> série : 1<sup>er</sup>, Musica ; 2<sup>e</sup>, Ondine ; 3<sup>e</sup>, Fiama ;  
2<sup>e</sup> série : 1<sup>er</sup>, Mimina ; 2<sup>e</sup>, Cliquet II ; 3<sup>e</sup>, Nigelo.

Le Meeting des Hydroaéroplanes de Monaco a été suivi avec le plus grand intérêt par les ingénieurs et les hommes de sport. Non seulement il a constitué un spectacle passionnant, mais encore il a comporté les plus utiles enseignements.

Vingt-cinq appareils étaient régulièrement engagés. Le règlement leur imposait (outre des dispositifs spéciaux tels que : appareil de T. S. F., imposition d'un passager, appaareux de marine, boussole), une série d'épreuves éliminatoires.

L'Exposition, réunissant quinze appareils, a été inaugurée le 3 avril par S. Exc. M. Flach.

Du 3 au 11 avril, sept appareils ont réussi les épreuves éliminatoires imposées et se sont ainsi qualifiés pour disputer le Grand Prix.

Ces appareils sont : n° 2, Henri Farman, moteur Gnome, piloté par J. Fischer ; — n° 4, Maurice Farman, moteur Canton-Unné, piloté par Gaubert ; — n° 5, Nieuport, moteur Gnome, piloté par Espanet ; — n° 14, Bréguet, moteur Canton-Unné, piloté par Brégi ; — n° 15, Bréguet, moteur Canton-Unné, piloté par Moineau ; — n° 19, Deperdussin, moteur Gnome, piloté par Prévost.

La première journée du Grand Prix comportait une course croisière : Monaco, Beaulieu (escale), San Remo (escale), Monaco.

Les sept appareils qualifiés prirent le départ, mais le n° 6 et le n° 19, légèrement avariés, rentrèrent directement au port de Monaco.

Des cinq autres, arrivés à Beaulieu, le n° 2 et le n° 5 furent renversés par le mistral qui soufflait en tempête à plus de 15 mètres à la seconde, mais en raison de l'excellente organisation du service, il n'y eut aucun accident de personne. Le n° 4 et le n° 14 s'abritèrent à Beaulieu et abandonnèrent. Seul le n° 15 repartit et arriva à San Remo. Mais un arrêt du moteur l'obligea à se faire remorquer et l'appareil fut retourné par le vent pendant qu'on le conduisait au port. Les deux hommes furent sauvés.

Comme aucun concurrent n'avait réussi à terminer le parcours imposé et ne pouvait donc prendre le départ de la 2<sup>e</sup> journée du Grand Prix, le Comité décida de partager les prix entre les partants, en attribuant au n° 15 la somme de 13.000 francs et la médaille du Ministre de la Marine, et de créer une nouvelle épreuve, le Prix de l'International Sporting Club, sur la même distance.

L'épreuve de l'International Sporting Club fut disputée le 15 avril et donna les résultats suivants :

N° 4, Maurice Farman, moteur Canton-Unné, piloté par Gaubert, 270 kilom. en 7 h. 40' 12", premier ;

N° 14, Bréguet, moteur Canton-Unné, piloté par Brégi, 260 kilom. en 3 h. 33' 59", deuxième ;

N° 6, Nieuport, moteur Gnome, piloté par Espanet, 190 kilom. en 3 h. 11' 20", troisième ;

N° 19, Deperdussin, moteur Gnome, piloté par Prévost, 30 kilom. en 1 h. 24' 52".

Entre temps, le 11 avril, avaient eu lieu, sur 40 kilomètres, les éliminatoires françaises de la Coupe J. Schneider, pour laquelle huit appareils français étaient engagés pour la disputer à l'Amérique, représentée par Weymann sur Nieuport-Gnome.

Les trois appareils qualifiés furent :

N° 19, Deperdussin, moteur Gnome, piloté par Prévost, 40 kilom. en 31' 28" ;

N° 1, Morane-Saulnier, moteur Gnome, piloté par Garros, 40 kilom. en 40' 40" 3/5 ;

N° 6, Nieuport, moteur Gnome, piloté par Espanet, 40 kilom. en 42' 36".

La finale de la Coupe, distance 280 kilomètres, eut lieu le 16 avril et fut gagnée par Prévost sur Deperdussin-Gnome, en 3 h. 48' 22" 2/5, suivi par Garros, sur Morane-Saulnier-Gnome, en 5 h. 57' 12" 3/5.

Mercredi soir, M. Jacques Schneider, donateur de la Coupe pour hydroaéroplanes qui porte son

nom, a offert, en l'honneur de M. Camille Blanc, un dîner de 24 couverts à l'Hôtel de Paris.

Étaient invités les chefs des missions étrangères et les vainqueurs de la Coupe. Au dessert, M. Camille Blanc a porté un toast à M. Schneider et lui a annoncé qu'il va faire frapper une médaille spéciale en souvenir de la première coupe Schneider, si brillamment disputée.

M. Schneider s'est levé à son tour et a fait part de sa décision d'offrir à l'éminent président de l'I. S. C. une plaquette commémorant cette magnifique journée. Médaille et plaquette sont les œuvres du distingué graveur Szirmai.

A l'occasion de la clôture du Meeting des Canots Automobiles, le Comité des Fêtes a donné, jeudi soir, une grande fête vénitienne au port de Monaco.

Le temps, incertain dans la journée, était heureusement devenu très beau et une foule considérable se pressait dans les tribunes dressées sur le boulevard de la Condamine, aussi bien que sur tout le pourtour de la baie.

Les monuments de Monaco, les riches édifices de Monte Carlo découpaient dans la nuit de lumineuses et pittoresques architectures. Des cordons de feux de couleurs couraient le long des quais et des avenues. Sur l'eau sombre du port, les grands yachts à l'ancre s'illuminaient de la coque au faite de la mâture et d'innombrables canots décorés de lanternes japonaises dessinaient, dans leurs évolutions, de gracieuses arabesques de lumière.

De la jetée sud et du fort Antoine, un splendide feu d'artifice embrasa le fond du tableau, tandis que les deux sociétés musicales, la Lyre et la Philharmonique, se faisaient entendre.

Le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société des Bains de Mer a donné lieu, vendredi dernier, à une fête intime présidée par M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration, et à laquelle assistaient les administrateurs, directeurs, chefs de service de la Société, ainsi que le Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions, les Commissaires des Comptes et les membres de la Presse locale et régionale.

M. Blanc avait à ses côtés M. Baltazzi, administrateur, et M. Wicht, directeur général.

Au champagne, M. le Président du Conseil d'Administration a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Souvent, à cette table, nous vous avons conviés et vous savez avec quelle cordialité j'ai toujours été heureux de vous remercier, au nom du Conseil d'Administration, de votre concours et de votre dévouement ; ces remerciements, je vous les adresse à nouveau.

Mais aujourd'hui cette réunion familiale coïncide avec une date : le cinquantenaire de l'existence de la Société des Bains de Mer. Cinquante années se sont écoulées, en effet, depuis le jour où une Ordonnance Souveraine concédait à François Blanc le privilège dont nous jouissons encore aujourd'hui, grâce à la Haute Bienveillance du Prince Albert.

Certes, Messieurs, le Prince Charles III avait fait preuve d'une grande sagesse lorsqu'il confiait à François Blanc le soin de réaliser les idées qu'il avait conçues dans l'intérêt de son pays. Il fallait, en effet, un homme possédant l'intelligence et l'activité unies à une grande expérience des affaires pour venir à bout de difficultés jusqu'alors insurmontées.

François Blanc réunissait au suprême degré ces grandes qualités. Il avait également une confiance inébranlable dans les destinées de la Principauté et c'est avec toute son énergie, avec toutes les ressources dont il pouvait disposer qu'il se mit à l'œuvre.

Qui se souvient encore de ce qu'était alors le plateau des Spélugues sur lequel devait surgir Monte Carlo ?

Le Casino, ses magnifiques terrasses, ses merveilleux jardins furent successivement créés et aussi le Théâtre, chef-d'œuvre de Charles Garnier. Une transformation merveilleuse s'opérait ainsi, donnant l'essor à la Principauté.

François Blanc fut un précurseur. Dès avant que la Principauté ne fût reliée aux capitales de l'Europe par les voies ferrées, Monaco et le Littoral, grâce à lui, devaient être connus des hivernants.

Tout autour de Monte Carlo naissaient et se développaient des villes d'hiver, et cet admirable mouvement créé par lui s'est continué et se continue encore aujourd'hui sans qu'il soit possible de lui assigner une limite.

La population monégasque, les vieilles familles du pays ont conservé le souvenir de l'homme bienveillant que fut François Blanc, et ce souvenir est resté vivant, comme une tradition, dans la Maison. Il appartenait à ceux qui ne peuvent poursuivre utilement son œuvre qu'en s'inspirant de son exemple de dire aujourd'hui la part immense qui revient au fondateur de la Société des Bains de Mer dans le développement de tout un pays, de toute une région.

Messieurs, je vous demande de vous joindre à moi, à votre Conseil d'Administration (et dans ma pensée je m'adresse au nombreux personnel placé sous vos ordres que vous représentez ici) pour offrir aujourd'hui à la mémoire du fondateur de notre Société l'hommage de notre profonde et respectueuse reconnaissance.

Ce discours a été salué par d'unanimes acclamations et M. Blanc a été l'objet d'une véritable ovation.

M. Wicht a pris, à son tour, la parole en ces termes :

Monsieur le Président,

Votre Directeur général, auquel, depuis de longues années, vous avez bien voulu donner et continuer votre confiance, vous remercie, au nom de tout le Personnel, de la part que vous voulez bien lui faire dans l'hommage rendu à votre père.

Ceux d'entre nous qui l'ont connu et aimé ont retrouvé en vous les mêmes qualités d'intelligence et de cœur. Son nom restera dans leur souvenir reconnaissant, inséparable de l'essor donné à notre Société par votre active et intelligente administration ; ceux qui sont entrés plus tard dans l'Administration connaissent la part considérable que vous avez prise à l'amélioration de leur bien-être et quel esprit de justice vous entendez apporter en toutes choses.

L'attention que vous avez eue de nous réunir ce soir, autour de vous, nous a vivement touchés. Elle me donne l'agréable occasion de vous remercier de la grande sollicitude que vous témoignez sans cesse au Personnel tout entier. Nous ne manquerons pas, en retour, de vous continuer notre entier dévouement.

La haute distinction que le Prince Souverain vous a conférée en récompense de tous les services que vous avez rendus depuis près de vingt ans à la Principauté, nous a tous remplis de joie et quelque chose de ce grand honneur rejaillit sur nous tous, dont vous avez fait des collaborateurs. Je suis heureux d'être leur interprète pour vous adresser leurs plus vives et chaleureuses félicitations. Aussi, quand je lève mon verre en votre honneur, cher et aimé Président de notre Conseil, je vous exprime les vœux que, du plus profond de notre cœur, nous formons tous pour votre santé et pour votre bonheur.

Des applaudissements prolongés ont associé l'assistance à ces paroles.

M. Gindre, en qualité de doyen des employés, M. Alexandre Melin, au nom des sous-directeurs, ont ensuite prononcé des allocutions chaleureusement applaudies.

#### TRIBUNAL CRIMINEL

Dans son audience du 14 avril 1913, le Tribunal Criminel a condamné à cinq ans de réclusion, pour vol qualifié, le nommé A. G.-A.-J., propriétaire, né à Lodi (Italie), le 25 novembre 1882, demeurant à Lodi.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 15 avril 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes : M. J., cultivateur, né le 7 janvier 1851, à Sauveterre

(France), sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité ;

T. L., mécanicien, né le 26 mai 1888, à Monaco, sans domicile connu, deux mois de prison et 25 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance.

## LA VIE ARTISTIQUE

### CONCERT CLASSIQUE

L'Ouverture des *Barbares* de Saint-Saëns, la *Symphonie en Ré mineur* de César Franck, l'*Impression Symphonique* d'un jeune compositeur, V. Davico, l'*Élégie* de Fauré pour violoncelle avec M. Benedetti comme soliste et, pour finir, l'Ouverture du *Vaisseau Fantôme* de Wagner, voilà je pense un programme comme il est difficile d'en imaginer de plus riches, de plus intéressants, de plus heureux. Ce fut vraiment un beau concert que ce concert du 17 avril 1913.

Je ne m'attarderai pas sur l'Ouverture des *Barbares*. C'est du Saint-Saëns ; c'est dire que c'est de la musique hautement pensée, admirablement écrite. Il me semble qu'on ne peut pas ne pas aimer Saint-Saëns quand on est musicien. Je reconnais qu'il n'émeut pas toujours (certains de nos modernes Italiens par contre y réussissent presque toujours, mais avec des moyens que le maître français ne voudrait sans doute pas employer) ; j'avoue que le plaisir qu'il nous fait éprouver est plus souvent d'ordre intellectuel que sensible, mais aussi et peut-être même pour cela, quelle belle et haute incarnation du génie français, génie de mesure, de clarté et de noble intelligence !

L'admirable Symphonie de César Franck fut admirablement jouée. J'aurais voulu un peu plus de légèreté dans le Scherzo. Pris à un mouvement un peu plus rapide, il aurait plus facilement produit cette impression fantastique à laquelle le maître semble bien avoir visé. Mais dans l'ensemble il faut reconnaître que l'interprétation fut digne de cette œuvre, l'une des plus belles, des plus fortes, des plus riches que compte la musique moderne.

Le poème de M. V. Davico a été très favorablement accueilli par le public. Il y a dans cette *Impression Symphonique* beaucoup plus déjà que des promesses ; et si l'on pense que l'auteur, qui a aujourd'hui vingt-quatre ans, n'en avait que vingt-deux quand il l'écrivit, on peut attendre beaucoup d'un Davico plus mûr et plus dégagé de l'influence et des souvenirs des maîtres. Le thème de son *Impression Symphonique* rappelle peut-être un peu trop un des motifs dominants de *Tristan*, la forme n'est peut-être pas non plus partout absolument heureuse, mais il y a là, et ce n'est pas douteux, des indications très intéressantes. M. Davico méritait tout à fait, à mon avis, l'honneur qu'on lui a fait en le jouant à Monte Carlo et je suis persuadé qu'il trouvera dans les applaudissements qui ont salué ses débuts un encouragement pour de nouveaux efforts et une promesse de nouveaux lauriers.

La délicieuse *Élégie* de G. Fauré a été délicieusement jouée par Benedetti. Et comment pouvait-il en être autrement ? Cette musique est faite pour Benedetti comme Benedetti est fait pour elle. La sensibilité discrète, l'émotion profonde, mais cachée, la passion qui embellit toute une vie mais rougirait de se montrer, la pudeur qui redoute toute exubérance, toute affectation, tout excès, cette élégance enfin qui font de Fauré une des plus belles, des plus pures, des plus grandes figures de la musique française, voyez-vous quelqu'un plus capable de rendre tout cela que notre Benedetti.

L'Ouverture du *Vaisseau Fantôme* fut incomparablement exécutée.

C. K.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion.)

Madame JOSÉPHINE SAISSY a acquis de M. VICTOR CRISTINI le fonds de commerce de **Charcuterie et Comestibles** que ce dernier exploitait rue de Millo, n° 15, à La Condamine (Monaco).

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition dans les délais légaux entre les mains de l'acquéreur, sous peine de forclusion.

COUR D'APPEL DE MONACO

Extrait

Suivant arrêt rendu par la Cour d'Appel de Monaco, le 7 avril 1913, modifiant un jugement du Tribunal correctionnel de Monaco en date du 18 février précédent, la nommée PETTAVINO (MARIE), veuve BERTAINA, née le 26 octobre 1874, à Vernante, province de Cuneo (Italie), de Pierre et de Marguerite Ayme, domiciliée à La Turbie, laitière, a été condamnée, pour *mise en vente de lait falsifié*, par application des articles 435, 437, 439, 440 du Code pénal, modifiés par l'Ordonnance du 27 juin 1907, et 471 du même Code, à **trois jours de prison, deux cents francs d'amende** et aux frais, avec insertion, par extrait, dans le *Journal de Monaco*, et confiscation des objets saisis.

Pour extrait conforme,  
délivré à M. le Procureur général :  
*Le Greffier en chef,*  
RAYBAUDI.

Vu au Parquet :  
*Le Procureur Général,*  
E. ALLAIN.

ADMINISTRATION DES DOMAINES  
DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le dix-neuf février mil neuf cent treize ;

Au profit de l'Administration des Domaines de S.A.S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. CHARLES PALMARO, son Receveur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :  
M. ALFRED TENAILLE DE VAULABELLE, publiciste, demeurant à Paris, 62, rue Saint-Placide ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une bande de terrain sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins, devant la villa de La Source appartenant à M. de Vulabelle. La dite bande de la contenance approximative de vingt-quatre mètres carrés, cadastrée n° 91 p. section E, confrontant : du nord, le boulevard des Moulins ; de l'est, la descente des Ecoles ; du midi, M. de Vulabelle, et de l'ouest, M. Blanc.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement du boulevard des Moulins, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 décembre 1909 et 17 mai 1910.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée, par le même jugement, à la somme de cinq mille neuf cents francs, ci..... **5.900 fr.**

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-deux avril mil neuf cent treize.  
*L'Administrateur des Domaines,*  
PALMARO.

ADMINISTRATION DES DOMAINES  
DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt-six février mil neuf cent treize ;

Au profit de l'Administration des Domaines de S.A.S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. CHARLES PALMARO, son Receveur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :  
M. ANTOINE BLANC, propriétaire, demeurant à Monaco, commune de Monte Carlo, villa Marcel, boulevard des Moulins ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une bande de terrain de trois mètres de largeur, formant trottoir le long de la façade de la villa Marcel, appartenant à M. Blanc, et sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins. La dite bande de la contenance approximative de soixante-huit mètres carrés vingt-cinq décimètres carrés, cadastrée n° 305 p. section D, confrontant : du nord, la villa Marcel ; de l'est, MM. Gastaldi ; du midi, le boulevard des Moulins ; de l'ouest, M. Jungmann.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement du boulevard des Moulins, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 décembre 1909 et 17 mai 1910.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée, par le même jugement, à la somme de six mille huit cent vingt-cinq francs, ci..... **6.825 fr.**

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-deux avril mil neuf cent treize.  
*L'Administrateur des Domaines,*  
PALMARO.

ETUDE DE M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

ADJUDICATION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.  
*(Première insertion)*

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, sousigné, le trente et un Mars mil neuf cent treize,

M. BARTHÉLEMY BOUCHARD et M<sup>me</sup> CATHERINE-ALEXANDRINE FABRE, son épouse, hôteliers, demeurant ensemble à Monte Carlo, villa des Fleurs, ont été déclarés adjudicataires du fonds de commerce de *Chambres meublées* que M. ROMAN WINIARZ et M<sup>me</sup> MATHILDE-JULIE-HÉLÈNE LYWERYCH, son épouse, exploitaient à Monte Carlo, boulevard du Nord, dans un immeuble dénommé *Villa Louis*, appartenant à M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Valentin, le dit fonds saisi à l'encontre des dits époux Winiarz-Lywerich par M. PIE-PIERRE-VALENTIN FACCARO et M<sup>me</sup> MARIE-LOUISE-ADRIENNE NIGON, son épouse, hôteliers, demeurant à Monte Carlo.

Les créanciers de M. et M<sup>me</sup> Winiarz-Lywerich, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à

faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'Etude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le vingt-deux avril mil neuf cent treize.

ALEX. EYMIN.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «*««*

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	( Incendie ..... 92 millions
	Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie.....	50 millions
Sinistres payés aux Assurés.....	300 millions
Capitaux assurés au 1 <sup>er</sup> Janvier 1912 :	
	<b>246 milliards 953 millions 428.000 fr.</b>

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social.....	6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie.....	9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr. au 1 <sup>er</sup> Janvier 1912.	

*Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères. Retraite. ——— Incendie et Explosions. Tous Accidents sur terre et sur mer. ——— Responsabilité civile et professionnelle. Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux. Vol et Malversations.*

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances  
Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto  
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE, EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT  
*Réparations de Meubles*  
Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets  
PRIX MODÉRÉS

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

<b>Titres frappés d'opposition.</b>
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 8251.
<b>Mainlevées d'opposition.</b>
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n° 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.
<b>Titres frappés de déchéance.</b>
Néant.

*L'Administrateur-Gérant :* L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913